

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 0 0 0 2 4

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet : Fixation du prix de journée 2025 des places habilitées à l'aide sociale dans la résidence appartements Duhesme.**

Le Conseil,

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.313-1 et suivants, R.123-39 et suivants, L.314-1 et suivants, D.313-2 et R.313-4-1;

Vu le mémoire de la Directrice Générale relatif à la fixation du prix de journée 2025 des places habilitées à l'aide sociale dans la résidence appartements Duhesme

#### Délibère

##### Article 1

Le prix de journée des places habilitées à l'aide sociale de la résidence appartements Duhesme est fixé à hauteur de 33,47 euros pour l'année 2025.

##### Article 2

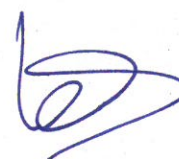
Les recettes correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement principal du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de l'exercice 2025.

La Directrice Générale



Jeanne SEBAN

P/la Présidente



Léa FILOCHE